### PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 23 janvier 2017** à **16 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Steve Robert

Jean-Guy Gingras Robert Ranger Jacques Laurendeau Pierre Côté

Pierre Côté Nathalie Pelletier Diane Pelletier

Sous la présidence la Mairesse suppléante, madame Denise Poulin-Marcotte.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Sont absents la Mairesse Vicki-May Hamm, et les conseillers Yvon Lamontagne et Nathalie Bélanger.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
- 3. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 3.1) Demande de démolition pour le 4150, rue Sherbrooke.
- 4. AFFAIRES NOUVELLES
- 5. QUESTIONS DE LA SALLE
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. 027-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Steve Robert

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 3. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1) 028-2017 <u>Demande de démolition pour le 4150, rue</u> Sherbrooke

ATTENDU QUE 9194-3373 QUEBEC INC. a déposé le 23 janvier 2017 une demande de permis de démolition du bâtiment situé au 4150 rue Sherbrooke;

ATTENDU QUE l'immeuble visé n'est pas inclus dans l'inventaire patrimonial;

ATTENDU QUE l'apparence architecturale du bâtiment ne présente aucun intérêt particulier;

ATTENDU AUSSI QUE le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé prévoit une nouvelle construction de 90 x 86 pieds sera érigée pour une nouvelle salle de réception afin de permettre des activités familiales intérieures sur le terrain dégagé;

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que la Ville de Magog approuve le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé pour le terrain situé au 4150, rue Sherbrooke sur le lot 2 822 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, prévoyant une nouvelle construction de 90 x 86 pieds où sera érigée une nouvelle salle de réception afin de permettre des activités familiales intérieures, tel que présenté sur le plan d'implantation reçu le 6 décembre 2016 et préparé le 5 décembre 2016 par le Groupe HBG arpenteurs géomètres;

Que la Ville de Magog autorise l'émission du permis de démolition du bâtiment actuel sis sur ce terrain à certaines conditions, qui sont les suivantes :

- a) que la demande de permis de démolition soit conforme aux règlements de la Ville et que les droits exigibles par le règlement applicable soient acquittés;
- b) que la démolition soit entreprise et terminée dans les six mois suivant la présente résolution;
- que le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé tel qu'approuvé par la présente résolution soit terminé dans les 18 mois suivant la présente résolution;
- d) que le requérant dépose sous forme de chèque ou d'un effet de paiement offrant les mêmes garanties, incluant un cautionnement d'exécution, une somme de 13 590 \$ pour garantir l'exécution complète du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé tel qu'approuvé par la présente résolution, et ce, dans le délai fixé dans la présente résolution;

# PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

e) que le requérant signe une autorisation à la Ville d'effectuer, si elle le désire, la totalité ou une partie des travaux d'aménagement du terrain à l'expiration du délai imposé, à même la somme déposée en application du paragraphe d) et alors confisquée, et ce, si les travaux de réaménagement ne sont pas complètement terminés dans le délai fixé dans la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.	AFFAIRES NOUVELLES
	Aucun sujet.
5.	QUESTIONS DE LA SALLE
	Questions d'intérêt particulier
	Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à rempli un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérê particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.
	Questions des personnes présentes :
	Aucun intervenant.
6.	029-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE
	IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
	Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 33.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Maire	esse suppléante Greffière